

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU BAS-RHIN

SERIE K

**LOIS ET ACTES DU GOUVERNEMENT
ARRETES ET CORRESPONDANCES DES PREFETS
CONSEIL DE PREFECTURE**

Introduction et annexes

par

Catherine GRODECKI
Conservateur aux Archives du Bas-Rhin

Sous la direction de François-Jacques HIMLY
Directeur des Services d'Archives du Bas-Rhin

1964

Nouvelle mise en forme informatique en 2019

PREFACE

Apparemment mineure et rébarbative, la série K des Archives du Bas-Rhin offre en réalité un double et capital intérêt pour l'histoire administrative et économique de la Basse Alsace au siècle dernier.

Elle dévoile tout d'abord de manière exemplaire, jusque dans son mécanisme intime, sans cesse remanié, le fonctionnement des divers services de la préfecture et surtout du conseil de préfecture au bénéfice de l'ensemble de la population. Dans tous leurs détails, apparaissent les optiques et les préoccupations qui se sont succédées au cours des grandes crises politiques du siècle et de leurs prolongements. Fondamentales aussi sont les décisions contenues dans les collections, ici les plus complètes, des arrêtés du préfet et du conseil de préfecture, qui conservent encore aujourd'hui leur utilité administrative.

Complémentaire des plus importantes séries modernes, la série K, essentielle pour l'étude de l'histoire administrative, ne l'est pas moins pour celle de l'histoire économique. En effet, elle renferme presque les seuls dossiers d'entreprises privées qui peuvent entrer dans un service d'archives par la voie administrative, en l'espèce par le biais de pièces justificatives, souvent exhaustives, d'un dossier de réclamations en matière de contributions. Il y a là une mine inattendue de renseignements précis qui comblera en partie les lacunes créées dans les collections économiques par les deux guerres mondiales ou par l'insouciance des sociétés privées.

Grâce à des recherches très attentives sur l'organisation et les attributions des bureaux de la préfecture et sur le conseil de préfecture de l'an VIII à 1870, Madame Catherine Grodecki est parvenue sous ma direction à mettre en pleine lumière les articulations structurales et les nouveautés documentaires originales de cette série, désormais offerte aux spécialistes du XIX^e siècle.

F.-J. HIMLY

INTRODUCTION

I. COMPOSITION DES FONDS

La série K, dont la composition est déterminée par les prescriptions de la circulaire du 24 avril 1840, ne se présente pas dans le Bas-Rhin avec les mêmes limites chronologiques que dans d'autres départements, car elle ne dépasse pas 1870. Cette date terminale, comme pour toutes les autres séries déjà classées et munies d'un répertoire imprimé, correspond à une coupure bien nette dans l'histoire alsacienne : résultat du traité de Francfort, elle tient compte du changement institutionnel et linguistique qui a modifié complètement la structure de l'administration.

Cette série comprend d'abord les lois et actes du gouvernement, réunissant les publications officielles, dont le *Moniteur universel* et le *Bulletin des Lois*, ce dernier dans l'édition française et dans l'édition bilingue franco-allemande parue à Strasbourg de l'an II à 1810.

Vient ensuite le fonds de la préfecture, dans lequel ont pris place le *Recueil imprimé des actes de la préfecture*, destiné à diffuser auprès des maires et autres fonctionnaires les actes préfectoraux, les *Registres de transcription et d'enregistrement des lois* tenus par le secrétariat, puis par le bureau de l'Enregistrement de l'an VIII à 1822 environ, les *Registres de transcriptions des arrêtés du préfet*, les premiers communs à l'ensemble des bureaux (1815-1855), les suivants (1855-1861) particuliers à chaque division. La *Correspondance du Préfet* comprend tout d'abord quelques registres de transcription intégrale, portant sur la période messidor an X - novembre 1806, puis les registres généraux d'enregistrement du département, de l'an VIII à 1849 et de 1860 à 1865, accompagnés, jusqu'en 1835 de répertoires alphabétiques indépendants ; suivent l'enregistrement de la correspondance et les registres particuliers à chaque division, dont les séries très irrégulières s'étendent entre 1820 et 1870. Le fonds de la préfecture comprend enfin les *Répertoires des actes de la préfecture soumis au droit d'enregistrement* (1808-1860), et les registres divers de la préfecture, dans lesquels sont portées des matières telles que les pétitions, les circulaires reçues des ministères, les états de rappel des affaires en instance.

La troisième partie de la série est constituée par le fonds du conseil de préfecture, composé essentiellement par les *Registres des arrêtés* pris par cet organisme, qui vont de l'an VIII à 1869 (avec cependant une lacune de 1855 à 1859), les *Rôles et registres* divers tenus entre 1820 et 1870 par le conseil et son greffe, notamment les journaux, le rôle général et le rôle ordinaire des affaires soumises au Conseil, les répertoires alphabétiques, et les registres des audiences publiques. A la suite de ces registres ont été groupées une série de liasses dont les unes ont rapport aux *Affaires générales* concernant le Conseil et son organisation, et les autres sont les dossiers des *Contestations et affaires soumises au Conseil* pendant la période 1863-1870.

II. INTERET DES FONDS

L'intérêt majeur de la série K aux Archives du Bas-Rhin est de fournir, à travers les registres d'ordre et de correspondance émanant du secrétariat général et des bureaux de la préfecture, une image de l'organisation administrative du département et de ses variations depuis sa création jusqu'en 1870. En fait, c'est surtout dans son caractère complémentaire des autres séries que réside sa principale utilité. Elle donne en effet, sous une forme résumée, le tableau le plus complet de l'activité administrative de la préfecture et du Conseil de préfecture pendant cette période. Certes, la présentation uniquement chronologique peut rebuter les éventuels chercheurs ; mais la connaissance des graves lacunes dont souffrent les autres séries modernes dans ce département¹ montre tout de suite quel intérêt il y a à compléter les enquêtes par la consultation des registres de la série K.

Les registres de transcription des arrêtés du Préfet (4 K 17-65) offrent une série assez complète de ces actes², qui ne se retrouvent autrement que dispersés dans les dossiers des affaires auxquelles ils se rapportent. C'est une bonne source d'information sur l'activité administrative, quand on connaît la facilité avec laquelle le préfet prenait des arrêtés sur les matières les plus diverses. L'historien intéressé notamment par l'économie, l'industrie, ou les problèmes juridiques posés par la liquidation des anciens droits féodaux y trouvera matière à compléter largement son information. Dans le domaine de l'activité économique et industrielle par exemple, signalons, au hasard des registres, les arrêtés pris au sujet de la réclamation du sieur Lebel, propriétaire des mines de pétrole de Pechelbronn, sur la taxe de redevance de 1814 (31 août 1816, 4 K 17) ; l'exploitation du minerai de fer dans la forêt de Mietesheim par Mme de Dietrich et ses fils (31 décembre 1833, 4 K 34) ; la recherche d'une mine de lignite propre à la fabrication de l'alun et du vitriol dans la forêt de Dauendorf par le sieur Ostertag (17 avril 1820, 4 K 21) ; l'autorisation d'installer un fourneau pour la teinturerie à la fabrique de mouchoirs de soie de MM. Schuster et Faes à Strasbourg (5 janvier 1823, 4 K 24).

Les registres de correspondance, contenant l'analyse simple de chaque pièce reçue, apporteront de manière plus brève une utile documentation complémentaire.

Les historiens de l'Alsace sous l'empire noteront l'importance toute particulière des registres de transcription complète des lettres ministérielles reçues par le préfet Shée et de la correspondance générale envoyée par lui pour la période an X-1806 (4 K 66-67).

Le fonds du Conseil de préfecture apporte une contribution de valeur dans maints domaines. On y trouve d'abord la série complète des arrêtés pris par le Conseil, qui ne figurent pas dans le recueil des actes de la préfecture, et dont les minutes ou les originaux sont dispersés au hasard des dossiers, et quelquefois sans doute ont disparu avec eux.

La partie la plus intéressante du fonds, malheureusement réduite aux années 1863-1870, est constituée par les dossiers des affaires soumises au Conseil. Certains d'entre eux sont d'un réel apport pour l'histoire économique de cette période et peuvent servir de point de départ à des travaux originaux. Ils ont été produits par des industriels, à l'occasion d'une contestation

¹ Voir les indications données à ce sujet par L. Metzger dans son introduction au *Répertoire numérique de la série M*, Strasbourg, 1950.

² Le recueil des actes de la préfecture ne reproduit qu'une quantité infime de ces arrêtés, environ un sur vingt-cinq ; à l'inverse, ceux qui y sont reproduits ne figurent pas toujours dans les registres de transcription, une recherche exhaustive doit donc se fonder sur la consultation des deux séries.

en matière de contributions ou bien d'une demande en dommages et intérêts, dont les plus importantes ont eu pour origine les grands travaux d'aménagement des voies d'eau alors en cours d'achèvement : canal du Rhône au Rhin, canal des houillères de la Sarre, canal de la Marne au Rhin. Ces dossiers comportent souvent des expertises détaillées faisant état de la consistance et du développement des établissements, parfois avec production de pièces historiques plus anciennes. Ils présentent d'autant plus d'importance que les insuffisances de la série M sont notoires et que les archives économiques privées sont encore peu accessibles. C'est pourquoi les dossiers essentiels ont été analysés avec le maximum de précision. En voici quelques exemples.

Les grands fournisseurs de fonds strasbourgeois de l'époque (1817), les Franck et les Mennet, refusent de s'intituler banquiers pour des raisons purement fiscales, et en dépit de la notoriété publique qui les désigne comme tels, prétendent qu'ils s'occupent plus particulièrement de spéculations en marchandises et d'expéditions, et que la banque est un faible accessoire de leurs opérations. Ils sont encouragés dans cette attitude par le maire de la ville lui-même, qui appuie leur demande auprès de l'administration des contributions en affirmant que la banque n'a jamais existé à Strasbourg, qu'elle n'est établie qu'à Paris et à Lyon (5 K 82).

Fondamental pour l'étude du mode d'approvisionnement en charbon des entreprises du Bas-Rhin est le dossier relatif à la remise de patente demandée par des marchands de houille en gros de la région de Sarre-Union, faisant le transport de la mine de Louisenthal, en Sarre, dans les usines de la région (5 K 82).

La demande en réduction de patente de l'administration des mines de Bouxwiller est accompagnée d'un volumineux mémoire produit par son directeur H. Schattenmann, présentant un état complet des locaux utilisés et de l'outillage de ses établissements d'industrie chimique (fabrique d'alun, de prussiate rouge, de sulfate de fer, de phosphore, d'acide sulfurique), qui complètera le dossier de cet établissement figurant dans la série M³ (5 K 82).

Les pièces relatives aux deux grandes brasseries de Schiltigheim, Schutzenberger et Kraus, fournissent un inventaire très précis de leurs installations : chaudières, cuves, foudres et tonneaux, bâtiments et outillages, avec chiffres comparatifs des deux autres grandes brasseries, équipées comme celles-ci pour l'exportation, Hatt et Gruber (1868-1869, 5 K 82).

Les dossiers en demandes d'indemnités présentés par des « usiniers » pour chômage subi par leurs entreprises par suite des prises d'eau effectuées dans les rivières pour l'alimentation des canaux les plus importants sont ceux présentés en commun par les usiniers dits « de la Zorn » - sont capitaux pour l'histoire de cette multitude de petites usines qui se sont progressivement substituées aux anciens moulins établis sur les rivières (5 K 91-102). Tirant la force d'abord des roues à aubes, puis les remplaçant peu à peu par des machines à vapeur, elles alignent côte à côte ou dans des bâtiments voisins les tournants servant à actionner moulins à farine - souvent loués à façon aux gens du pays -, moulins à huile, foulons à drap et à chanvre, moulins à plâtre, moulins à écorce, tels les moulins de Rhinau, de Plobsheim, la « Porzellanmühl » près de Strasbourg (ainsi dénommée parce que Paul Hannong y avait installé sa première fabrique de porcelaine en 1745), les moulins de la Sarre. Certains propriétaires plus aisés adjoignent au moulin et au foulon à chanvre traditionnels des installations plus importantes : filatures de laine (usine de la Breymühl à Herrlisheim, à la

³ Voir 13 M 38, 1855-1870

famille Reibell), machines à satiner le papier de couleur, laminoir (usine de la Munchmuhl à Krautwiller, à M. Hummel).

La plus typique est l'usine de la Breymuhl (5 K 96) : elle se compose selon le rapport des experts :

- 1) de trois roues à eau faisant mouvoir six paires de meules à farine, travaillant à façon vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; c'est l'ancien moulin banal du bailliage d'Offendorf, très achalandé, tous les autres moulins de la région ayant été convertis en filature de laine, foulons ou fabriques de draps ; la rétribution du meunier est, conformément aux usages locaux, d'un sixième des blés à moudre, plus un prix en espèce variable par hectolitre de blé ;
- 2) d'une roue faisant mouvoir quatre cylindres à fouler le chanvre, travaillant d'octobre à fin mars ; les clients apportent leur chanvre et louent les foulons à l'heure ;
- 3) d'une turbine double à vannes multiples faisant fonctionner une filature de laine cardée composée de cinq assortiments de trois cardes chacun, de sept métiers « Mulljennys » formant un total de deux mille broches, de quatre foulons à drap et de deux laveuses à dégorger les draps ; cette filature travaille uniquement pour les fabricants de drap de Bischwiller. Pour remédier aux insuffisances des eaux par suite des prises faites dans la Zorn pour l'alimentation du canal de la Marne-au-Rhin, les propriétaires ont installé depuis 1858 une machine à vapeur de douze à quinze chevaux.

Un petit nombre de ces usines, aux mains d'hommes d'affaires disposant de capitaux importants, se transforment, à partir du moulin originel, en véritables manufactures : tel est le cas notamment de l'usine de la Redmuhl, dite « Manufacture de Brumath », créée en 1854 par la société Joseph Imbs, et spécialisée dans la fabrication des tissus ouatés et de la bonneterie ; on trouve dans le dossier une correspondance avec la clientèle particulièrement instructive pour l'importance de l'affaire et ses relations avec les pays étrangers, notamment la Turquie et l'Amérique. C'est le cas également de l'importante usine de grosse quincaillerie du Zornhof, à Monswiller près Saverne. Constituée par le rachat successif et le regroupement autour d'un ancien domaine des Rohan de cinq moulins et usines établis sur le canal usinier de la Zorn, elle appartient à la Société dite du Zornhof ; elle avait été rachetée en 1858 par un industriel de Remscheid en Prusse rhénane, G. Goldenberg, qui lui donna un grand développement, remplaçant les anciens foulons à chanvre et les huileries par des laminoirs ; l'usine produit de la grosse quincaillerie : moulins à café, vilebrequins, compas, scies de long ; en 1857, elle est une des premières à fabriquer en grand un article appelé à beaucoup de succès, la crinoline.

La mise en eau des nouveaux canaux fut assez catastrophique pour les plus petites de ces usines ; elle précipita le mouvement de concentration (société du Zornhof), et activa le remplacement des antiques moulins à eau par des machines à vapeur (moulin de la Breymuhl). Ce sont donc tous les avatars de l'industrialisation de la Basse-Alsace en cette période critique des soixante-dix premières années du XIX^e siècle, qu'il est possible de suivre à travers ces dossiers d'indemnisation.

Des renseignements précieux sur la jurisprudence appliquée par le Conseil de préfecture en matière de règlement des anciens droits féodaux sont révélés par les dossiers des contestations relatives aux droits d'usage dans les forêts (5 K 104), aux rentes domaniales et anciennes

rentes féodales, dont il s'agissait de déterminer si elles étaient réellement féodales ou foncières (5 K 106). De même, les dossiers de contestation au sujet de la jouissance ou du partage des biens communaux et de la distribution des bois d'affouage (5 K 113-115) apporteront des précisions sur les problèmes posés par l'application des lois du 10 juin 1793, autorisant le partage des biens communaux, et du 20 mars 1813, prescrivant la vente de ceux qui n'avaient pas été partagés. Ces opérations de partage et de vente furent l'occasion de nombreux conflits qui se prolongèrent souvent pendant tout le XIX^e siècle.

Les affaires relatives au contentieux des communes (5 K 108-111) apportent quelques précisions sur la reconstruction d'églises et de synagogues au XIX^e siècle, et des éléments utiles pour l'étude de l'urbanisme strasbourgeois au cours de cette même période, à la suite de dommages causés à des particuliers par des opérations telles que la reconstruction du pont Saint-Guillaume, ou l'exhaussement des ponts couverts. (5 K 111).

Enfin il faut signaler dans cette même série l'important dossier auquel a donné lieu la revendication par la ville de Strasbourg des biens de la fondation Saint-Thomas, que la Révolution avait laissés entre les mains du séminaire protestant de cette ville, dossier auquel sont jointes toute une série de publications sur la question (5 K 111).

Par contre, les dossiers sur les élections, les contraventions de grande et de petite voirie, les recouvrements des manquants aux livraisons de tabac, n'apporteront guère d'éléments nouveaux.

Il a paru utile de joindre en annexes à cet inventaire une étude sur l'organisation des bureaux de la préfecture, avec un tableau de leurs différentes attributions de l'an VIII à 1870 ; une autre sur l'enregistrement de la correspondance et la tenue des registres dans ces mêmes bureaux de l'an VIII à 1870 ; enfin, un historique du conseil de préfecture du Bas-Rhin et de son rôle pendant la même période.

ANNEXES

I. L'ORGANISATION DES BUREAUX DE LA PREFECTURE DU BAS-RHIN DE L'AN VIII A 1870

L'organisation des bureaux de la préfecture⁴ n'a pas été fixée à l'origine de manière définitive ; tout au long du dix-neuvième siècle, elle fut sujette à de fréquentes modifications. Dans le nombre des bureaux comme dans leur répartition. Ces modifications ont été faites par les préfets dans un souci d'efficacité et de meilleur rendement ; elles intervinrent aussi souvent au hasard de décès, de mutations ou de vacances de poste, ou furent la conséquence de considérations financières : tantôt le manque de crédits obligeant à diminuer le nombre des bureaux sous l'administration du préfet Lezay-Marnésia en 1812, tantôt une amélioration dans ce domaine permettant au contraire une répartition meilleure de ceux-ci, comme ce fut le cas en 1856.

La préfecture comptait en l'an VIII un secrétariat, tenu par un « registrateur », et neuf bureaux : administration générale, comptabilité, contributions, comptes communaux, forêts et travaux publics, domaines, émigrés, liquidation.

En l'an IX, les bureaux d'administration générale et des forêts et travaux publics sont regroupés, de même que ceux de la comptabilité, des comptes communaux et de la liquidation. Par contre un bureau militaire apparaît, ce qui porte leur nombre à six, non compris le secrétariat et les archives.

De l'an XIII à 1810, on compte à nouveau sept bureaux, dont celui des travaux publics et celui des archives ; par contre les bureaux des domaines et des émigrés sont fondus en un seul.

Le passage à Strasbourg du marquis de Lezay-Marnésia (1810-1814) fut marqué par d'importantes transformations dans l'administration préfectorale : d'une très grande activité, aimant à innover, il chercha par des améliorations constantes à accroître l'efficacité des bureaux. D'autre part, les dépenses occasionnées par ses innovations - frais de réception, impressions - dépassaient de beaucoup le montant de l'abonnement qui lui était alloué, et pour arriver à couvrir les frais de la préfecture, il en vint à des expédients regrettables, tels que la diminution du nombre de ses employés, et partant, de celui des bureaux⁵. C'est ainsi qu'en 1812, il remplaça les six bureaux existants par trois divisions :

1^{er} division : Administration générale et travaux publics

2^e division : Guerre et police générale

3^e division : Contributions, comptabilité, domaines et archives

Dans un rapport du 9 mai 1814⁶, le secrétaire général exposait au préfet que la retraite de M. Fargès-Méricourt, chef de la 2^e division, et l'abolition de la conscription permettaient de

⁴ Sur l'organisation des bureaux de la préfecture, voir 1 M 337 et 4 N 1, 2, 3.

⁵ 4 N 1 : Rapport du secrétaire général M. Parizot au nouveau préfet, le comte de Kergariou, du 1^{er} décembre 1814. Le personnel de la préfecture se plaignait en outre amèrement des trois diminutions successives intervenues dans les traitements pour les mêmes raisons, entre 1812 et 1814.

⁶ 4 N 1.

supprimer cette division et de n'en conserver que deux. Cet état de fait ne changea qu'avec l'arrivée à la préfecture du comte de Bouthillier (1815-1819) qui, par son arrêté du 27 septembre 1815, rétablit une troisième division. La structure administrative était alors celle-ci :

1^{re} division : Administration générale, contentieux et comptabilité des communes

2^e division : Finances, comptabilité et travaux publics

3^e division : Police et affaires militaires

Le comte Malouet (1820-1822) modifia ainsi, à son arrivée, la répartition des bureaux (arrêté du 30 août 1820) :

La 1^{re} division fut consacrée plus spécialement aux affaires des communes, des cultes, de l'instruction publique, aux établissements de bienfaisance et hospitaliers et à l'administration du tabac.

La 2^e division, à la comptabilité du département et des administrations, aux domaines et aux contributions.

La 3^e division aux élections, à la police, aux affaires militaires, aux ponts-et-chaussées, aux mines, à la navigation, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

En 1832, fut rétabli le secrétariat général, remplaçant l'ancien bureau des dépêches et de l'enregistrement ; il joignit à ses propres attributions une partie de celles de la 3^e division : police générale et locale, sociétés savantes et beaux-arts, état civil, commerce, industrie.

Par arrêté du 7 avril 1838, le préfet Sers (1837-1848) créa une 4^e division, comprenant dans ses attributions le personnel des commissions administratives, des bureaux de bienfaisance et des fabriques des paroisses, la comptabilité des ministères et du département, les élections municipales, l'instruction publique, les cultes, les travaux communaux.

La 2^e division changea totalement d'attributions avec les ponts-et-chaussées, la navigation, les mines, les chemins de fer et les bâtiments départementaux et communaux.

La 3^e division réunit le secrétariat et l'administration générale aux affaires de contributions et aux domaines, aux forêts et haras, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, aux élections départementales et législatives, aux affaires militaires (écoles) et de police.

En 1846, on donna à chaque division une spécialisation bien marquée⁷ :

1^{re} division : division des communes

2^e division : division des travaux publics et des finances

3^e division : division de l'intérieur

4^e division : division de la voirie vicinale et des cours d'eau⁸.

Les arrêtés pris le 30 octobre 1850 et le 20 novembre 1853 par le préfet West (1850-1855) modifièrent peu cette répartition : les écoles militaires et gouvernementales passèrent de la

⁷ Annuaire du Bas-Rhin, année 1846.

⁸ On notera que les attributions de cette dernière ont complètement changé depuis sa création en 1838.

3^e à la 2^e division ; les mines de la 4^e à la 2^e, l'entretien et la construction des bâtiments communaux des 1^{re} et 2^e à la 4^e division.

L'arrivée du préfet Migneret (1855-1865), fut pour l'administration préfectorale le signal d'une vaste réorganisation réalisée en plusieurs étapes. Dès le 30 août 1855, une première modification intervint : les affaires de contributions directes, du cadastre et du domaine de l'Etat passèrent de la 3^e à la 2^e division.

Mais c'est surtout l'arrêté du 24 décembre 1856 qui marqua un essai de regroupement logique des sections (qui remplacent alors les bureaux) à l'intérieur des divisions en attribuant à chacune de celles-ci, autant qu'il fut possible, une part d'administration communale, départementale et générale. Outre le cabinet du préfet, on compta quatre divisions :

1^{re} division

- 1^{re} section : administration communale
circonscriptions communales
propriétés communales
revenus communaux
comptabilité communale
- 2^e section : administration départementale
établissements de prévoyance, de bienfaisance et hospitaliers
- 3^e section : administration générale
perception et contributions directes
administration des tabacs
administration des forêts
- 4^e section : Etat civil (registres et tables)

2^e division

- 1^{re} section : administration départementale
Conseil général et conseils d'arrondissement
propriétés départementales
finances
dons et legs
- 2^e section : administration générale
domaine de l'Etat
finances de l'Etat
travaux publics
cultes non catholiques
- 3^e section : écoles spéciales du gouvernement
gendarmerie

3^e division

- 1^{re} section : administration générale
état-civil, naturalisation
droits politiques
affaires militaires
agriculture
industrie et commerce
- 2^e section : administration départementale
police, police générale, police des lieux publics, des passeports, de la
chasse et de la pêche
- 3^e section : administration communale
police de la ville de Strasbourg
- 4^e section : légalisation des signatures de fonctionnaires
loteries

4^e division

- 1^{re} section : administration communale
voirie urbaine et vicinale
bâtiments communaux
- 2^e section : administration générale
service hydraulique
culte catholique
instruction publique
- 3^e section : Musées et bibliothèques
Sociétés savantes
Beaux-arts

Les archives formaient un service à part.

En 1858, M. de Valhausen, chef de la première division, nommé conseiller de préfecture de la Moselle, ne fut pas remplacé, et l'arrêté du 6 novembre 1858 réunit les 1^{re} et 2^e divisions et leurs attributions respectives ; elles formèrent à partir de janvier 1859 la nouvelle 1^{re} division, la 3^e devenant la 2^e et la 4^e la 3^e. Cette réorganisation, par laquelle le nombre des divisions fut ramené à trois, fut consacrée par l'arrêté du 29 juillet 1859.

En 1862, le décès d'un chef de bureau et la suppression de son poste amenèrent un nouveau remaniement, les affaires des ponts-et-chaussées et celles touchant les écoles spéciales du gouvernement passant de la 1^{re} à la 3^e division (arrêté du 4 novembre 1862).

Modification éphémère puisque, le 20 mars 1863, le préfet Migneret « considérant que l'expérience a démontré l'opportunité de modifier la répartition des affaires de manière à les grouper dans un ordre plus logique », arrêtait ainsi les nouvelles attributions des bureaux de la préfecture :

1^{re} division

Cultes catholique et non catholiques
Travaux publics
Ponts-et-chaussées
Chemins de fer
Canaux et navigation
Service hydraulique
Mines
Conseil général et conseils d'arrondissement
Bâtiments du département et de l'Etat
Ecoles spéciales du gouvernement
Sociétés savantes
Musées et bibliothèques
Monuments historiques
Forêts domaniales et communales
Tabac
Comptabilité des ministères et du département
Contributions (domaine, cadastre)

2^e division

Affaires militaires
Elections
Personnel administratif
Police
Agriculture, commerce et industrie

3^e division

Affaires communales et hospitalières
Assistance publique
Chemins vicinaux et ruraux

Le 4 mai 1864, un arrêté préfectoral modifiant une nouvelle fois les bureaux, faisait passer les affaires d'agriculture, de commerce et d'industrie, l'état civil (naturalisations) et la presse de la 2^e à la 3^e division.

Les attributions ainsi fixées ne subirent plus de modifications jusqu'à la fin de l'administration française.

Série K – Lois et actes du Gouvernement, arrêtés et correspondances des préfets, conseil de préfecture
Introduction et annexes

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DES DIVISIONS DE LA PREFECTURE
DU BAS RHIN 1812 - 1870

ATTRIBUTIONS	Autres séries à utiliser (1)	1812	1815	1820	1832	1838	1846	1851 1853	1855	1856	1859	1863	1864
Administration communale (circonscriptions, propriétés, revenus)	Série O			1re	1re	1re	1re			1re	1re	3e	3e
Administration générale	" M	1re	1re			3e							
Agriculture	" M			3e	Secrétariat	3e	3e			3e	2e	2e	3e
Archives (2)		3e				3e							
Assistance publique (Etablissements de prévoyance, de bienfaisance et hospitaliers)	" X			1re	1re	1re	1re			1re	1re	3e	3e
Bâtiments communaux	" O			1re	1re	2e		4e		4e	3e	3e	3e
- Entretien							1re	4e		4e	3e	3e	3e
- Construction							2e	4e		4e	3e	3e	3e
Bâtiments (et propriétés) du département	" N				2e	2e		2e		2e	1re	1re	1re
- Entretien					2e	2e	1re	2e		2e	1re	1re	1re
- Construction					2e	2e	2e	2e		2e	1re	1re	1re
Beaux-Arts, musées	" T			3e	Secrétariat	3e	3e		4e	4e	3e		1re
Cadastre	" P	3e	2e	2e	2e	3e	3e		2e	2e	1re	1re	1re
Commerce	" M			3e	Secrétariat	3e	3e			3e	2e	2e	3e
Comptabilité													
- communale	" O		1re	1re	1re	1re	1re			1re	1re	3e	3e
- départementale	" N		2e	2e	2e	4e	2e			2e	1re	1re	1re
- des administrations	" P		2e	2e	2e	4e	2e			2e	1re	1re	1re
Conseils d'arrondissements	" N									2e	1re	1re	1re
Conseil général	" N									2e	1re	1re	1re
Contributions	" P	3e	2e	2e	2e	3e	3e		2e	1re	1re	1re	1re
Cultes	" V			1re	1re	3e,4e	2e					1re	1re
- catholique				1re	1re	3e,4e	2e		4e	4e	3e	1re	1re
- non catholiques				1re	1re	3e,4e	2e		2e	2e	1re	1re	1re
Domaines de l'Etat	" Q	3e	2e	2e	2e	3e	3e		2e	2e	1re	1re	1re
Elections	" M			3e	3e		3e			3e	2e	2e	2e
- communales						4e	3e			3e	2e	2e	2e
- départementales						3e	3e			3e	2e	2e	2e
- politiques						3e	3e			3e	2e	2e	2e

1. La référence aux séries de classement des Archives départementales est donnée à simple titre indicatif, pour aider les recherches dans les différentes séries.

2. Les archives ont presque toujours constitué un service à part, et n'ont été intégrées dans une division qu'exceptionnellement, aux dates indiquées sur ce tableau.

Série K – Lois et actes du Gouvernement, arrêtés et correspondances des préfets, conseil de préfecture
Introduction et annexes

ATTRIBUTIONS	Autres séries à utiliser (1)	1812	1815	1820	1832	1838	1846	1851 1853	1855	1856	1859	1863	1864
Etat civil	Série M			3e	Secré- tariat	3e	3e						
- Registres, tables décennales				3e	"	3e	3e		1re	1re	1re	2e	3e
- Naturalisations, mouvements de la population, statistiques				3e	"	3e	3e		3e	1re	1re	2e	3e
Forêts	" P							1re		1re	1re	1re	1re
- nationales				2e	2e	3e	3e	1re		1re	1re	1re	1re
- communales				1re	1re	1re	1re	1re		1re	1re	1re	1re
Guerre, affaires militaires	" R	2e	3e	3e	3e	3e	3e				2e	2e	2e
- garde nationale						3e	3e	3e (1851)	3e	3e	2e		
- gendarmerie						3e	3e		2e	2e	1re	1re	1re
- écoles militaires et du gouvernement						3e	3e	2e (1851)	2e	2e	1re	1re	1re
Haras et étalons	" M			3e	2e	3e	3e	3e		3e	2e		
Industrie	" M			3e	Secré- tariat	3e	3e			3e	2e	2e	3e
Instruction publique	" T			1re	1re	4e		2e	4e	4e	3e	1re	1re
- Bibliothèques								2e	4e	4e	3e	1re	1re
- Société savantes				3e	Secré- tariat	3e	3e	2e	4e	4e	3e	1re	1re
Monuments historiques	" T						2e			2e	1re	1re	1re
Police générale et locale (passeports, réfugiés politiques, port d'armes, police médicale, de la chasse, etc. .)	" M	2e	3e	3e	Secré- tariat	3e	3e			3e	2e	2e	2e
Tabacs	" P			1re	1re	1re	1re			1re	1re	1re	1re
Travaux communaux				1re	1re	2e		4e		4e	3e	3e	3e
Travaux publics	" S	1re	2e							2e		1re	1re
- Ponts & chaussées (grande voirie)	" S	1re	2e	3e	3e	2e	2e			2e	1re	1re	1re
- Petite voirie (chemins vicinaux et ruraux)	" O	1re	2e	1re	1re	1re	4e			4e	3e	3e	3e
- Navigation (service hydraulique)	" S	1re	2e	3e	3e	2e	4e			4e	3e	1re	1re
- Canaux en construction	" S						2e						
- Mines	" S	1re	2e	3e	3e	3e	4e	2e		2e	1re	1re	1re
- Chemins de fer	" S					2e	2e			2e	1re	1re	1re

1. La référence aux séries de classement des Archives départementales est donnée à simple titre indicatif, pour aider les recherches dans les différentes séries.

II. L'ENREGISTREMENT DES ARRETES ET DE LA CORRESPONDANCE ET LA TENUE DES REGISTRES A LA PREFECTURE DU BAS-RHIN DE L'AN VIII A 1870

L'enregistrement des pièces à l'arrivée et au départ de la préfecture s'effectuait au secrétariat général, qui forma longtemps un bureau spécial, distinct des autres bureaux et des divisions. Son personnel consistait en l'an VIII en un secrétaire en chef, un « registrateur » général et un « aide registrateur » ; dès l'an XIII, il était réduit à un simple « registrateur ». De 1815 à 1832, le secrétariat général fit place à un bureau des dépêches et de l'enregistrement chargé des mêmes tâches : enregistrement des pièces à l'arrivée et au départ, enregistrement des lois et ordonnances, des arrêtés du préfet, service des dépêches. A ces fonctions d'enregistrement, le secrétariat général joignit longtemps celles de la conservation et du classement des archives départementales.

L'étude des règles de cet enregistrement et des nombreuses modifications qu'y apportèrent les préfets successifs permettra de comprendre la composition du fonds de la préfecture et les raisons des interruptions et des lacunes constatées dans la suite des registres.

1. Arrêtés du préfet

Avant le 27 septembre 1815, les arrêtés du préfet n'étaient pas consignés dans des registres, sauf toutefois pendant la période du 4 messidor an XI au 1^{er} novembre 1806, où ils ont été retranscrits avec la correspondance générale envoyée par le Préfet (4 K 67). A la suite d'une enquête provoquée par le Ministre de l'Intérieur, le préfet, - alors le marquis de Vaulchier - constate que les arrêtés pris avant cette date (1815) n'existent qu'en minutes et sont joints aux dossiers qu'ils concernent⁹. Le comte de Kergariou avait bien prescrit à la fin de 1814 l'inscription des arrêtés du préfet « en entier », sur des registres ouverts à cet effet dans chaque division ; mais aucun de ces registres par division ne nous est parvenu. Son successeur, le comte de Bouthillier, chargea de cette transcription le bureau de l'enregistrement, « sur un registre à ce destiné, à l'effet de quoi les minutes desdits arrêtés seront remis à l'enregistreur par les chefs de division au fur et à mesure qu'elles ont été expédiées ; elles seront, après leur transcription sur le registre, rétablies dans les bureaux »¹⁰ (arrêté du 27 septembre 1815). C'est de ce jour que commence la série des registres généraux des arrêtés du Préfet conservés aux archives du Bas-Rhin. Elle se poursuit de façon complète, avec transcription intégrale, jusqu'en 1836 ; après cette date, les actes peu importants sont simplement analysés.

A partir du second trimestre 1855, correspondant aux débuts de l'administration du préfet Migneret, on constate un changement complet de méthode dans la conservation des arrêtés. Il n'y a plus de registre général de transcription ; ce sont les minutes mêmes qui sont conservées et reliées ensemble dans chaque division, ce qui eut l'inconvénient d'en laisser la responsabilité à des employés pas toujours très zélés, et explique - compte tenu des pertes possibles - les lacunes constatées dans cette nouvelle série. Rien en effet ne subsiste des arrêtés de la 2^e division ; ceux de la 3^e sont conservés jusqu'en 1856 ; ceux de la 1^{re} jusqu'en 1858, et ceux de la 4^e, qui forment la plus longue série, jusqu'en 1861.

⁹ Tenue et signature des arrêtés du Préfet. Procès-verbaux de vérification des registres (1822) (4 K 249).

¹⁰ 4 N 1.

Au-delà de ces dates, les arrêtés ne sont plus formés en collection, et doivent être recherchés dans les dossiers.

2. Correspondance du préfet et des bureaux

Les registres généraux de la correspondance de la préfecture, dont la série suivie s'étend de l'an VIII à 1839, font suite aux registres généraux des bureaux du directoire, puis de l'administration centrale du département, de 1790 à l'an VIII¹¹.

Un arrêté du 3 messidor an VI avait fixé à l'époque les modalités de l'enregistrement de la correspondance administrative :

« Les registres particuliers de présentation des pièces dans chaque bureau sont supprimés... ; pour suppléer à ces registres particuliers, la forme du registre général sera changée, conformément au modèle annexé. Ce registre général sera tenu par un registrateur en chef et un aide-registrateur; le registrateur en chef inscrira les pétitions, lettres ministérielles et toutes autres pièces arrivées en une courte analyse... L'aide-registrateur y ajoutera au fur et à mesure la notice des actes préparatoires et décisions qui seront intervenues et sera en outre chargé du répertoire alphabétique qui devra se trouver à la fin du registre à l'expiration de chaque trimestre. Le registrateur général et son aide seront en outre chargés de l'inscription des lois »¹². A côté du « registre général de présentation et de départ », portant les seules indications de dates et d'origine, le préfet Laumond ordonna la tenue dans chaque bureau d'un « registre particulier des décisions », classé par ordre alphabétique des matières, et comportant l'indication des renvois préparatoires et de la décision finale.

Ces registres particuliers des bureaux ont été très mal conservés : seules subsistent de cette période quelques épaves provenant des bureaux des émigrés et des domaines (4 K 169-173).

Le registre général du département, par contre, et son répertoire, relié à part (an VIII-1835 seulement), ont été tenus très régulièrement depuis germinal an VIII.

Il fut remplacé un moment en 1812, lors de l'organisation des divisions, par trois registres particuliers correspondant à chacune d'elles. Mais dès 1814 on revint au registre général. Celui-ci forme une série continue jusqu'à la fin de 1839, après quoi, on constate une lacune de dix ans ; le 27 décembre 1848, le préfet Renaudon prescrivait de tenir à nouveau un registre au secrétariat général « pour servir à l'inscription des pièces entrant à la préfecture », à l'exception d'un certain nombre d'entre elles qui devaient continuer à être portées dans les registres spéciaux tenus à cet effet dans les divisions¹³.

¹¹ 1 L 620-633 et 1 L 639-707 (répertoires).

¹² 4 N 1.

¹³ 4 N 2. Ces registres spéciaux tenus dans les divisions concernaient les réclamations en matière de contributions, de grande voirie, de roulage, de culture du tabac, les demandes pour l'établissement de séchoirs, les certificats de remplacement, les pièces concernant les enfants trouvés, les détenus, les budgets et les comptes communaux, les établissements charitables et les hospices, les concessions de mines, les demandes d'alignement de grande et petite voirie, les budgets et réceptions des chemins vicinaux, les produits communaux, les placements au Trésor, les mémoires pour l'entretien des bâtiments communaux. Ces registres n'ont pas été conservés, à l'exception des états d'inscription des comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance (1^{re} division, 4 K 187).

L'inscription au registre général ne dispensait pas les divisions de tenir un registre particulier de leurs propres courriers.

Le registre général, commencé le 1^{er} janvier, ne se continua pas au-delà du mois de septembre 1849. Les registres des divisions, tenus sans défaillance suivant une même formule (entrées seulement) jusqu'en 1856, permettent pour cette période d'y suppléer.

A partir du 2^e semestre de cette même année 1856, intervint la réforme de l'administration préfectorale due au préfet Migneret : un arrêté du 29 juin réorganisa le travail des bureaux, l'enregistrement des pièces et les mesures relatives à l'expédition des affaires. Il prévoyait la tenue dans chaque division, à côté du *registre des pièces*, tel qu'il existait jusqu'ici (à la seule différence qu'il comporterait désormais les entrées et les sorties) d'un *répertoire des dossiers*, groupant sous un seul numéro, la correspondance relative à la même affaire.

Il a paru intéressant, pour donner une idée de l'organisation administrative de cette époque, de transcrire ici cet arrêté :

Nous, Préfet du Bas-Rhin,

Considérant qu'il importe d'assurer par des mesures d'ordre la régularité et la célérité dans l'expédition des affaires administratives,

Arrêtons les dispositions suivantes :

Art. 1. - Toutes les pièces adressées à la Préfecture seront, sans aucune exception, remises au Cabinet du Préfet, où elles seront ouvertes, distribuées d'après la nature des affaires, timbrées du cachet d'arrivée à la Préfecture, et immédiatement portées aux divisions.

Art. 2. - Les affaires et pièces distribuées à chaque division, y seront traitées et classées par dossiers distincts et séparés de manière à ce que, autant que possible, chaque dossier ne renferme que les pièces d'une seule affaire.

Lorsque les dossiers seront connexes, une annotation à l'encre rouge en fera mention et renverra de l'un à l'autre.

Art. 3. - Chaque dossier recevra, au moment de son ouverture, un numéro d'ordre qui ne changera plus jusqu'à clôture de l'affaire et toutes les pièces le concernant y seront classées au fur et à mesure de leur enregistrement.

Art. 4. - Le dossier sera ouvert à la réception de la première pièce donnant naissance à une correspondance, un acte, une résolution quelconque de la Préfecture ou au départ de la première pièce émanant de l'initiative de la Préfecture, pour n'être fermé qu'à la décision définitive.

Les envois, périodiques, statistiques, renseignements, recueils de pièces à transmettre, donneront, chacun suivant son espèce, ouverture à un dossier qui sera enregistré comme tel, à la date prescrite par les règlements ou instructions particulières, et fermé à la date de cette transmission.

Art. 5. - Il sera tenu dans chaque division un répertoire conforme au modèle ci-joint, lequel sera coté et paraphé par M. le Secrétaire général et servira à inscrire jour par jour, sans blanc ni lacune, les dossiers au fur et à mesure de leur ouverture, la date du commencement de l'affaire et la date qui la clôt définitivement ou provisoirement.

Toute affaire close provisoirement recevra, lorsqu'elle sera reprise un nouveau numéro d'ordre et un nouvel enregistrement sur le répertoire ; une annotation expliquera tant sur le répertoire que sur le dossier cette circonstance.

Art. 6. - Chaque mois, le dernier samedi, les répertoires seront remis à M. le Secrétaire général qui les vérifiera, se fera rendre compte des motifs pour lesquels les affaires non terminées n'ont pas reçu de solution et se fera au besoin représenter les dossiers.

Il donnera les ordres nécessaires pour arriver à une prompte solution et nous rendra compte de ses observations.

Art. 7. - Indépendamment de ce répertoire, les pièces continueront à être enregistrées dans chaque division, tant à leur entrée qu'à leur sortie de la préfecture, sur un registre conforme au modèle lequel sera pareillement coté et paraphé par M. le Secrétaire général et tenu sans blanc ni lacune. Ce registre sera arrêté et visé tous les mois par M. le Secrétaire général qui s'assurera si l'enregistrement est au courant.

Art. 8. - Cet enregistrement se fera sur le registre dont le modèle est annexé au présent arrêté.

On aura soin de marquer par une annotation brève sur la colonne d'observation n° 6 :

1° Si l'affaire est classée sans suite au dossier général, affaire sans suite.

2° La décision donnée, si l'affaire a été l'objet d'une décision et d'une transmission immédiate non susceptible de donner ouverture à un dossier.

3° L'ouverture du dossier, lorsqu'elle aura lieu.

Dans la 7^e colonne sera exactement inscrit le numéro du dossier ouvert.

Strasbourg, le 29 juin 1856

Signé: S. MIGNERET

Il n'y avait donc pas de registre général, mais un double enregistrement (par pièces et par dossiers) dans les divisions, qui se poursuivait jusqu'à la fin de 1859. A partir du 1^{er} janvier 1860, le registre général fut à nouveau rouvert jusqu'en 1865.

De 1866 à 1870, aucune trace de l'enregistrement de la correspondance, tant général que par division, ne subsiste aux Archives du Bas-Rhin. On peut penser que les registres ont été égarés ou détruits à l'occasion de la guerre de 1870.

III. LE CONSEIL DE PREFECTURE DU BAS-RHIN DE L'AN VIII A 1870

1. Organisation et textes

Le développement de l'administration moderne après la Révolution, aussi bien que le principe de la séparation des pouvoirs judiciaires et administratifs posé par l'Assemblée Constituante, devaient nécessairement entraîner la création de tribunaux habilités à statuer sur le recours contre les actes de l'administration. Tout d'abord, le jugement de ces affaires fut simplement confié aux municipalités, aux directoires de districts et de départements et au Conseil des ministres. C'est seulement le décret fondamental du 28 pluviôse an VIII, par lequel fut organisée l'administration départementale, qui créa à ce niveau un tribunal administratif appelé Conseil de préfecture, dont les attributions furent ainsi précisées :

Le Conseil de préfecture prononcera sur les demandes des particuliers, tendantes à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes ;

Sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs des travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés ;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaindront des torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration ;

Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics ;

Sur les difficultés qui pourront s'élever en matière de grande voirie ;

Sur les demandes qui seront présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages pour être autorisés à plaider ;

Enfin sur le contentieux des domaines nationaux.

Ce même décret fixa le nombre des conseillers de préfecture pour chaque département en fonction du volume des affaires à traiter ; le Bas-Rhin fut parmi les plus favorisés, avec cinq conseillers.

L'arrêté d'application du 19 fructidor an IX concernait particulièrement les modalités des délibérations : trois conseillers au minimum devaient assister aux séances pour les rendre valables.

Aucun autre texte ne régla plus, avant 1812, la procédure des Conseils de préfecture ni leurs rapports avec les préfets. Cette absence de règles fixes suscita dans le Bas-Rhin de fréquents conflits d'attributions. A l'origine, le conseil avait en effet compris son rôle comme celui d'un tribunal indépendant des autorités administratives. Mais les préfets, soutenus par le gouvernement, s'opposèrent vivement à cette conception, et à l'occasion d'un grave différend surgi en l'an XIII, le préfet Shée contesta au Conseil le droit de recevoir et de répondre

directement aux pétitions, ainsi que celui de promulguer et d'exécuter ses arrêtés sans le concours de l'autorité préfectorale¹⁴.

Entre temps, divers textes avaient étendu les attributions judiciaires conférées aux Conseils de préfecture par le décret de l'an VIII, et y avaient adjoint des attributions consultatives, et, à titre individuel, certaines fonctions d'administration. Le surcroît de travail qui en résulta pour les conseillers de préfecture fut particulièrement sensible dans le Bas-Rhin, ainsi que le fit remarquer le comte de Bouthillier, alors préfet, au Ministre de l'Intérieur, à l'occasion de l'ordonnance royale du 6 novembre 1817, qui limitait à trois le nombre des conseillers dans tous les départements :

Depuis que la loi du 28 pluviôse a été rendue, la législation administrative a été augmentée d'un nombre d'actes du gouvernement qui, trouvant leur application particulière dans ce département, augmentent ou appellent plus spécialement l'attention de ce Conseil, autant sous le rapport des nombreux établissements qui s'y trouvent, et qui exigent des marchés ou adjudications, que sous le rapport des travaux du Rhin, ceux des plantations des routes, du relèvement des fossés, du curement des rivières, du mode d'entretien et de réparation des chemins, de la grande quantité d'usines et par conséquent des contestations sans fin... Il en est ainsi des nombreuses mutations dans les propriétés qui dérivent de la grande quantité de domaines nationaux vendus dans ce département, les difficultés qui en dérivent parmi les acquéreurs, les changements survenus dans les fortunes depuis les derniers événements, toutes ces circonstances donnent lieu à des réclamations concernant les contributions, même celles imposées aux mines, et celles des juifs, soit pour l'extinction des dettes, soit pour les frais de leur culte, que le conseil juge aussi¹⁵

On distinguait dans ces nombreuses attributions du Conseil, les contentieuses, les répressives, les consultatives et celles de tutelle administrative.

La compétence du Conseil en matière contentieuse s'étendait aux affaires de contributions (demandes en décharge des contribuables), de travaux publics (contestations relatives à l'interprétation des marchés et réclamations pour dommages), aux cours d'eau et mines (contestations relatives aux travaux de curage, assèchement des mines), aux domaines nationaux (interprétation et application des actes de ventes d'immeubles), aux contestations relatives aux biens des communes et des établissements de bienfaisance, à celles relatives aux élections et aux jurys (exercice des droits civiques). En plus les Conseils de préfecture réglaient et apuraient les comptes des receveurs des communes, des hospices et des établissements de bienfaisance.

Les attributions répressives consistaient à juger les contraventions en matière de grande voirie, de navigation, de chemin de fer et de servitudes militaires.

De leurs attributions consultatives ressortaient les avis que les conseillers étaient appelés à donner au préfet sur les affaires jugées par celui-ci en Conseil de préfecture, ainsi que sur toutes autres affaires sur lesquelles il estimait devoir les consulter.

¹⁴ Lettre du préfet Shée aux membres du Conseil de préfecture du Bas-Rhin du 23 frimaire an XIII (1 M 16). Le conseil avait pris un arrêté contredisant celui pris précédemment par le préfet, au sujet de la réparation d'un mur de l'ancienne abbaye Saint-Etienne de Strasbourg, appartenant au sieur Marocco, fabricant de tabac.

¹⁵ Minute de la lettre du préfet du Bas-Rhin au ministre de l'Intérieur (1 M 16).

Les attributions de tutelle administrative du Conseil obligeaient les communes, les établissements de bienfaisance et les fabriques à lui demander l'autorisation de plaider dans les affaires qui les opposaient à des particuliers.

Enfin le préfet pouvait charger les conseillers de nombreuses missions administratives, relevant de leurs attributions individuelles. Il pouvait désigner l'un d'entre eux pour le remplacer en cas d'absence, les déléguer individuellement dans certaines opérations comme les adjudications domaniales ou de travaux publics, le récolement du mobilier de l'évêché, la présidence du conseil de révision. Dans le Bas-Rhin, un conseiller de préfecture assistait en qualité de représentant du préfet aux opérations du tirage de la loterie (1820), aux envois de fonds au Trésor par le receveur général des Finances (1827-1834), à la refonte de la monnaie n'ayant plus cours (1829-1835).¹⁶

Plus rarement, les préfets leur confièrent des missions délicates : ainsi M. Blanchard, ancien sous-préfet de Sélestat, fut chargé en été 1848 d'accompagner, comme délégué du préfet intérimaire, un détachement militaire envoyé rétablir l'ordre dans une commune insurgée contre les lois forestières.¹⁷

2. Publicité des audiences et organisation du greffe

Cependant, malgré l'importance des affaires traitées, le Conseil ne disposait d'aucun secrétariat ni greffe. Ceci explique les graves lacunes du fonds dont nous parlerons plus loin.

Le décret du 30 décembre 1862 et son arrêté d'application pris par le préfet Migneret le 27 février 1863 remédièrent à cet état de chose. Le premier but recherché par ces textes était d'assurer la publicité des audiences où se jugeaient les affaires contentieuses ; après le rapport sur l'affaire fait par l'un des conseillers, les parties pouvaient présenter leurs observations, soit en personnes, soit par mandataires. La décision motivée était ensuite prononcée en audience par délibéré, en dehors de la présence des parties. Le secrétaire général de la préfecture remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement et donnait ses conclusions.

Dans le Bas-Rhin, les audiences du contentieux avaient lieu les mardis et jeudis de chaque semaine, le premier de ces deux jours étant réservé au contentieux des contributions directes. Le conseil y siégeait en costume. Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance n'étaient pas jugés en séances publiques.

Enfin, l'article 5 de l'arrêté d'application prévoyait la création auprès du conseil d'un greffe spécial chargé de la tenue des registres et de la conservation des dossiers. Le greffier était choisi parmi les chefs de bureau de la préfecture. L'organisation de ce greffe donna lieu en 1867 à une enquête du préfet Pron auprès de ses collègues des autres départements.¹⁸

¹⁶ 5 K 76

¹⁷ 1 M 16. Enquête sur les membres du Conseil de Préfecture du 13 février 1849.

¹⁸ 5 K 77.

3. Nombre et recrutement des conseillers de préfecture

La loi du 21 juin 1865 reprit le décret de 1862 en le complétant par des dispositions relatives au nombre et au recrutement des conseillers : ce nombre est alors fixé à quatre pour le Bas-Rhin¹⁹. Selon le décret impérial du 16 juin 1808, les conseillers de préfecture étaient désignés par le ministre de l'Intérieur, sur la présentation du préfet. La loi du 21 juin 1865 précisait les conditions ; il fallait être licencié en droit, ou bien avoir rempli pendant dix ans au minimum des fonctions (rétribuées) dans « l'ordre administratif ou judiciaire », ou bien avoir été pendant le même temps membre d'un conseil général ou maire.

Le préfet choisissait généralement les conseillers de préfecture parmi les gens d'âge mur et d'expérience, de préférence juristes, et tenait largement compte des relations sociales, de la considération et de la fortune, ce qui n'allait pas toujours de pair avec la capacité²⁰. A cet égard, les renseignements confidentiels demandés au préfet par le Ministre de l'Intérieur en 1841, 1849 et 1852²¹ sont révélateurs. Le recrutement s'opérait le plus souvent parmi les professeurs de droit, les avocats et les sous-préfets. Parmi ceux qui occupèrent leurs fonctions le plus longtemps, citons Kern, ancien administrateur du département avant l'an VIII, professeur, puis doyen de la faculté de droit, conseiller de préfecture de 1815 à 1845 ; issu d'une grande famille de magistrats très considérée à Strasbourg, il jouissait d'une grosse fortune foncière. M. Michaux-Bellaire, conseiller de 1830 à 1866, était l'un des avocats plaidants les plus distingués du barreau de Strasbourg ; « beaucoup moins âgé que ses collègues, il a néanmoins la gravité et la dignité qui conviennent à ses fonctions ». Auguste Brackenhoffer, fils de Jacques Brackenhoffer, l'un des premiers conseillers de préfecture, puis maire de Strasbourg sous l'Empire, avait été sous-préfet à Saverne, puis à Remiremont, avant d'occuper les fonctions de conseiller dans le Bas-Rhin de 1845 à 1869. Georges Philippe Hepp, conseiller de 1846 à 1861, était professeur à la Faculté de droit après avoir été précepteur dans la famille Renouard de Bussierre.

4. Les archives

L'essentiel des archives que nous a laissées le Conseil de préfecture est constitué par la série des registres des arrêtés et les dossiers des affaires contentieuses qui lui ont été soumises entre 1863 et 1870. L'absence du greffe avant cette date nous fait supposer que les pièces des affaires traitées par le Conseil étaient alors rendues aux parties après le jugement, ce qui expliquerait qu'aucune trace de dossiers semblables ne subsiste dans le fonds du Conseil pour les périodes antérieures. Par ailleurs, l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1863 prévoyait la tenue de divers registres et rôles ainsi énumérés :

¹⁹ L'ordonnance du 6 novembre 1817, réduisant à trois le nombre de conseillers de préfecture, fut rapportée par celle du 1 août 1820. Le nombre des conseillers de préfecture du Bas-Rhin fut à nouveau porté à cinq et MM. de Turckheim et Grau furent nommés à cette occasion.

²⁰ En 1814, Lezay-Marnésia, insiste sur la nécessité de choisir des hommes "capables et estimés" ; sur tous ceux alors en fonctions, un seul M. Levraut, réunit ces deux conditions (Quelques lettres inédites de Lezay-Marnésia, dans la Revue d'Alsace, 131, p. 495).

²¹ 1 M 16.

« Il est tenu au greffe pour les services des audiences :

- 1° Un registre ou rôle général... sur lequel seront inscrites toutes les affaires transmises au greffe.
- 2° Un rôle ordinaire d'audience sur lequel seront inscrites lors de l'appel du rôle général et au fur et à mesure que leur instruction sera complétée, les affaires à juger en audience publique.
- 3° Un rôle des affaires dont le caractère spécial ou l'urgence exigera une indication à court délai ou une audience extraordinaire.

Il sera tenu de plus un rôle spécial des affaires relatives aux contributions directes. »

A chacune des audiences du Conseil, on appelait successivement le rôle général pour voir les affaires en état d'être jugées, puis le rôle des affaires des contributions directes, le rôle ordinaire et le rôle des affaires urgentes pour fixer le jour de la discussion²².

Nous retrouvons effectivement dans le fonds du Conseil de préfecture le *Rôle général des affaires* inscrites par dates de remise au greffe pour la période 1863-1870 (5 K 70), le *Rôle ordinaire des affaires* soumises au Conseil en matière contentieuse, par audiences, pour la période 1863-1865 seulement (5 K71), et le *Rôle des Affaires de contributions directes* pour la période 1863-1870 (5 K 72-73).

Signalons d'autre part que le *Journal des comptes communaux* soumis au Conseil de préfecture pour vérification, celui des décharges des contributions directes et celui des amendes pour délits de grande voirie sont relevés régulièrement en fin des registres des arrêtés pour la période 1817-1848 environ²³.

Enfin on peut compléter ces données par les registres des affaires soumises au Conseil de préfecture tenus dans chaque division, qui couvrent à peu près la période 1853-1865²⁴.

²² Recueil officiel des actes de la Préfecture, 1863, p. 113.

²³ Voir 5 K 1-64 (Registres des arrêtés du Conseil de Préfecture) note 1.

²⁴ 1^{re} division (1853-65) 4 K 188-191 ; 2^e division (1855-6 1) 4 K 205-207 ; 3^e division (1853-64) 4 K 217-220 ; 4^e division (1853-61) 4 K 233-235. Voir aussi dans les registres de la 1^{re} division, l'état d'inscription à leur arrivée à la préfecture des comptes de gestion des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance pour la période 1851-1870 (4 K 187).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Il a paru bon d'indiquer ici les ouvrages utiles à consulter, tant sur l'organisation du département et du Conseil de préfecture, que sur les matières principales pour lesquelles le fonds du Conseil de préfecture fournit un appoint substantiel. Les ouvrages précédés du signe + sont consultables aux Archives du Bas-Rhin.

Organisation préfectorale et Conseils de préfecture

+ M. BLOCK. *Dictionnaire de l'administration française*. 3^e édition, Paris, Nancy, 1891 (notamment aux mots : Département, Conseil de Préfecture, Contribution).

L. RONDONNEAU. *Les lois administratives et municipales de la France, ou Manuel théorique des préfets, des sous-préfets, et des maires ; des conseils de préfecture...* Paris, 1823, 4 vol.

HERMAN. *Traité de l'administration départementale*. Paris, 1855, 2 vol.

M. SIMON. *Manuel des Conseils de préfecture*. Coblenz, 1812.

E. DUBOIS DE NIERMONT. *Organisation, compétence, jurisprudence et procédure des Conseils de préfecture*. Paris, 1841.

A. DURAND. *Du nouveau régime des Conseils de préfecture créé par le décret du 30 décembre 1862*. Paris, 1863.

J. LEFEVRE. *Essai sur la procédure en matière contentieuse devant les Conseils de préfecture*. Lille, 1856.

A. ARNAULD de PRANEUF. *Traité des juridictions administratives et particulièrement des Conseils de préfecture*. Paris, 1867.

Institutions du Bas-Rhin

O. MEYER. *Le Conseil de préfecture du Bas-Rhin. An VIII-1871*. Paris, 1963²⁵.

+ *Recueil officiel des actes de la préfecture du département du Bas-Rhin*. Strasbourg, an VIII-1870. (Table, an VIII-1841).

+ *Annuaire historique et statistique du département du Bas-Rhin*. Strasbourg, an VIII-1870, (les années de 1817 à 1821 n'ont jamais paru).

²⁵ Cet ouvrage, paru après la rédaction du présent inventaire, apporte d'utiles renseignements sur la personnalité des conseillers de préfecture, puisés dans les dossiers du personnel administratif versés par le Ministère de l'Intérieur aux Archives Nationales (série F 1 b).

L'Alsace et son administration de l'an VIII à 1870²⁶

- + G. WEILL. *L'Alsace française de 1789 à 1870*. Paris, 1916, 135 p.
- + LAUMOND. *Statistique du département du Bas-Rhin*. Paris, an X, 284 p.
- + F. L'HUILLIER. *Recherches sur l'Alsace napoléonienne*. Strasbourg, 1947, 709 p.
- + J. HERRBACH. *Das Unter-Elsass in den Jahren 1818-1824*. Strasbourg, 1916, 55 p. (*Strassburger Beiträge zur neueren Geschichte*, XII).
- + P. LEUILLIOT. « L'Alsace sous la Restauration » in *Revue d'Alsace*, t. 96, 1957, p. 104-128).
- + P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle. Essai d'histoire politique, économique et religieuse (1815-1830)*. Paris, 1959-1960, 3 vol. (I. La vie politique – II. Les transformations économiques. – III. Religions et Cultures).
- + Ch. STAEBLING. *Histoire contemporaine de Strasbourg et de l'Alsace*. T. I (1830-1852), Nice, 1884 ; t. II (1853-1872), Nancy, 1887, 431 et 463 p.
- + *Description du département du Bas-Rhin... sous les auspices de M. Migneret, préfet*. Strasbourg, 1858-1871, 4 vol.

Préfets

- + L. SPACH. « Die Reihenfolge der Präfekten des Departements Niederrhein » in *Moderne Kulturzustände*, t. I, p. 5-29, Strasbourg. 1873).
- + A. JOURCIN. « Präfets d'autrefois. Lezay-Marnésia, 1770-1814 » in *La Vie en Alsace*, 1927, P. 1-7).
- + F.J. HEITZ. « Quelques lettres inédites de Lezay-Marnésia » in *Revue d'Alsace*, t. 78, 1931, p. 486-508.
- + E. von WESTERHOLT. « Lezay-Marnésia, Sohn der Aufklärung und Präfekt Napoleons (1769-1814) » in *Mainzer Abh. zur mittleren und neueren Gesch.* 2. Weisenheim am Glan, 1958, 241 p.
- + P. LEUILLIOT. « Les préfets du Bas-Rhin pendant la Restauration (1815-1830) » in *Annuaire administratif du département du Bas-Rhin*, 1930, p. 5-13.

²⁶ Nous nous bornerons ici, pour cette rubrique et pour la suivante, aux ouvrages les plus importants. Une bibliographie plus complète sur ces sujets figure en annexe au *Répertoire numérique de la série M* par L. Martin, Strasbourg, 1950, p. X.

Ponts-et-Chaussées

+ *Description du département du Bas-Rhin...* T. I, p. 448-449 (bibliographie) ; t. II, p. 381 (Les routes).

+P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*. T. II, p. 205-218. (Les routes, le roulage)

Rivières et canaux

+ *Description du département du Bas-Rhin...* T. I, p 449-450 (bibliographie) ; t. II p. 230-353.

+ P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*. T. II, p. 218-237 (Navigation rhénane, canal du Rhône au Rhin)

A.C.J. DEFONTAINE. *Des travaux du fleuve du Rhin*. 2^e édition, 1813.

G. HAELLING. *Le Rhin politique, économique, commercial*. 2^e éd., Paris, 1930, 306 p.

+Dr M. FREYSS. « Histoire du canal du Rhône au Rhin, 1744 à 1833 » in *La Vie en Alsace*, 1937, p. 203- 213.

F. PONTEIL. « Le Canal de la Marne au Rhin. Les avatars de sa construction » in *Revue de la navigation intérieure et rhénane*, t. 25, 1953, p. 548-601.

Domaines nationaux, rentes domaniales et biens des émigrés

+P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*. T. II, p. 57-65 (L'agriculture, les conditions juridiques).

+ J. VOGT. « Aspects de la vente des biens nationaux dans la région de Wissembourg. » in *Revue d'Alsace*, t. 99, 1960, p. 90-103).

Forêts et droits d'usage

+P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*, t. II, p. 138-158.

+ R. DUFRAISSE. « Paysans et forêts sous la Révolution : les droits d'usage » in *Paysans d'Alsace*, publication de la société savante d'Alsace et des régions de l'Est, t. 7, 1959, p. 145-168).

Biens communaux

+ F. DE DARTEIN. « Résumé historique des biens communaux dans le Bas-Rhin. » in *Nouveaux mémoires de la Société des Sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, 1865.

+ A. KIENTZI. *Le régime des biens communaux en Alsace et en Lorraine*. Strasbourg, 1947, 103 p.

+ E. JUILLIARD. *La vie rurale dans la plaine de Basse-Alsace*. Strasbourg, 1953, p. 215-231. Publications de l'Institut des Hautes Etudes Alsaciennes, t. IX. (Le partage des biens communaux et leur bonification).

+ P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*, t. II, p. 65-75. (L'agriculture ; la question des communaux).

Economie et finances

+ F. PONTEIL. *La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution*, Strasbourg, 1927.

P. LEUILLIOT. « Activités économiques et financières en Alsace au début du XIX^e siècle. » in *Revue d'histoire économique et sociale*, t. 29, 1951, p. 32-52.

+ B. GILLE. « La banque et le crédit en Alsace et les milieux financiers parisiens (1825-1848). » in *Revue d'Alsace*, 1956, p. 220-233.

Industrie

+ Ch. GRAD. *Etudes statistiques sur l'industrie de l'Alsace. I. Monographies industrielles*. Colmar - Strasbourg, 1879, 498 p. (Fabrique de drap de Bischwiller, manufactures de bourre de soie, lin, chanvre, coton, produits chimiques, métallurgie, moulins à farine, bière de Strasbourg, tabac).

+ P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle... II. Les transformations économiques*. Paris, 1959, p. 287-351. (Mines et métallurgie ; le problème houiller).

+ M.-M. KAHAN – RABECQ. *L'Alsace économique et sociale sous le règne de Louis-Philippe*. Paris, 1939, 2 vol (particulièrement, t. I, p. 14-38 : L'industrie dans les départements alsaciens ; le machinisme, son introduction en Alsace).

+ A. PAIRA. « Les mines de Bouxwiller » in *L'Alsace française*, 12 août 1928, p. 663-666.

+ D. FISCHER. « Notice historique sur Monswiller et la manufacture de Zornhoffen » in *Revue d'Alsace*, 1874, p. 326-345, 465-487.

+P. BOUCHER. *Das Braugewerbe in Elsass-Lothringen*. Inaug.- Diss. (Erlangen). Forbach, 1910, 104 p.

Tabac

+P. LEUILLIOT. *L'Alsace au début du XIX^e siècle*, t. II, p. 89-108.

Biens de la fondation Saint-Thomas à Strasbourg²⁷

- + *Notice sur le séminaire protestant de la confession d'Augsbourg, sur son origine, sa situation et son enseignement*, Strasbourg, 1844.
- + Th. BRAUN. *Les biens protestants de la Confession d'Augsbourg et les attaques dont ils sont l'objet*. Paris, 1854.
- + A.G. HEINHOLD. *Affaire de Saint-Thomas : Relevé détaillé des biens dont jouissent certains protestants du Bas-Rhin au détriment des communes, du département et de l'Etat, précédé d'une notice historique*. Strasbourg, 1854.
- + A. RENOUARD DE BUSSIERE. *Lettre sur les fondations de Saint-Thomas adressée à M. Coulaux, maire de Strasbourg*, 2^e éd., Paris, 1854.
- + Baron de SCHAUENBURG. *Réponse aux notes sur d'anciennes fondations de Strasbourg*. Paris, 1855.
- + *Revendication des biens connus sous le nom de Fondations de Saint-Thomas, de la Haute-Ecole, de Saint-Guillaume et du Corps des pensions, détenus par le séminaire protestant de Strasbourg*. Rapport lu par M. Coulaux, maire de Strasbourg, au Conseil municipal dans la séance du 14 décembre 1855, Strasbourg, 1856.
- + E. DETROYES. *Observations à l'appui de la demande d'autorisation du maire de Strasbourg pour se pourvoir au Conseil d'Etat contre l'arrêté du Conseil de préfecture du Bas-Rhin pris le 17 novembre 1855*. Strasbourg, 1856, 4 fasc.

²⁷ Les brochures citées sous cette rubrique se trouvent dans le dossier relatif à la Contestation entre la ville de Strasbourg et le séminaire protestant au sujet des biens de la fondation Saint-Thomas (5 K 111).

TABLEAU METHODIQUE DES MATIERES FIGURANT DANS L'INDEX

I. HISTOIRE DES INSTITUTIONS

1. Institutions politiques

Alsace (Premier Empire)	Optants pour la nationalité française
Conscription (abolition)	Princes possessionnés
Elections municipales	

2. Textes législatifs

Actes de la Préfecture du Bas-Rhin	Moniteur de Gand
Bulletin des lois	Moniteur universel
Collection générale des lois	Ordonnances royales
Gazette nationale	Recueil des actes de la Préfecture du Bas-Rhin
Lois (enregistrement et transcription)	

3. Finances

Adjudications	Impositions
Cadastre	Loterie
Comptabilité	Marc le franc (état des)
Contribution communale extraordinaire	Monnaie (refonte)
Contribution foncière	Patent
Contribution personnelle et mobilière	Perceptions
Contributions directes	Poids et mesures (vérification)
Contributions directes (taxes assimilées)	Portes et fenêtres (contribution)
Contributions exceptionnelles	Receveur général du département
Contributions indirectes	Receveurs municipaux
Droit de visite	Taxes
Droits d'enregistrement	

4. Institutions juridiques et domaines

Affouage (bois d')	Droits féodaux
Biens en déshérence	Expertises
Biens séquestrés	Jurisprudence
Bois domaniaux	Moulin banal
Contentieux	Rentes domaniales
Domaines (Directeur)	Rentes féodales
Domaines nationaux	Séquestre
Droit de pêche	Terrains de l'Etat
Droits d'usage	Tribunaux civils

5. Administration départementale

Archives (service)	Conseil de révision
Arrêtés du Conseil de préfecture	Conseillers de préfecture
Arrêtés du Préfet	Préfecture du Bas-Rhin
Comptabilité départementale	Préfet du Bas-Rhin
Conseil de préfecture	

6. Administration communale

Affouage (bois d')	Elections municipales
Biens communaux	Justice (demandes d'ester en)
Bureaux de bienfaisance	Parcage (caisse de)
Comptabilité communale	Revendications de terrains
Contentieux	Travaux communaux
Contribution communale extraordinaire	

7. Police et gendarmerie

Contraventions	Police du commerce
Gendarmerie	Police de l'industrie
Navigation (règlements)	Police du roulage

II. HISTOIRE ECONOMIQUE

1. Mines, matières premières et produits industriels

Acide sulfurique	Pétrole (mines)
Alun	Phosphore
Charbon	Prussiate de soude
Crinoline	Saline
Fer (mine)	Sulfate de fer
Gravier (extraction)	Vitriol
Lignite (mine)	

2. Etablissements industriels

Ateliers	Manufacture
Bonneterie	Mécanique (atelier)
Brasseries	Métallurgie
Fabriques	Mouchoirs de soie (fabrique)
Filature de laine	Moulin à écorce
Huilerie	Moulin à farine
Imprimerie - lithographie	Moulin à huile
Industrialisation	Moulin à plâtre
Industrie	Moulins

Plâtrerie	Scierie
Police	Tannerie
Poterie	Teinturerie
Produits chimiques (fabrique)	Usines
Quincaillerie	

3. Machines et outillage

Foulon à chanvre	Meule à farine
Foulon à draps	Outillage
Laminoir	Papier (machine à satiner le)
Machine à vapeur	Roue à aube
Métier à filer	Turbine

4. Commerce

Banque	Nouveautés
Banquiers	Police
Bétail	Relations commerciales
Houille	

5. Agriculture, forêts, élevage

Affouage (bois d')	Haras
Arbres (abattage)	Irrigation
Bétail	Parcage (caisse de)
Bois	Pâturage
Chanvre	Plantations
Droits d'usage	Syndicat de propriétaires
Droits de pêche	Tabac
Forêts	

III. TRAVAUX PUBLICS

1. Urbanisme

Alignements	Séminaire (grand)
Architecte	Séminaire protestant
Architecte - paysagiste	Servitudes militaire
Construction	Synagogues
Ecole israélite	Temple protestant
Eglise	Théâtre
Entrepreneurs de travaux	Travaux publics
Etablissements dangereux et insalubres	Urbanisme
Parc	Usines
Puits artésien	

2. Voies d'eau

Barrage	Frayère
Bateaux	Irrigation (canal)
Canaux	Mise en eau
Chemins de halage	Navigation
Curage	Ports
Digues	Prises d'eau
Ecluses	Rivières
Fascines	Tunages

3. Routes et voies ferrées

Chemins de fer de l'Est	Roulage
Chemins vicinaux	Routes
Police	Voirie
Pont	Voitures publiques

IV. HISTOIRE SOCIALE

1. Généralités

Asiles	Emigration (agence)
Bureaux de bienfaisance	Emigrés
Chômage	Hospices
Conscription	Israélites

2. Métiers

Architecte	Industriels
Architecte - paysagiste	Ingénieur
Banquiers	Négociants banquiers
Brasseurs	Pharmaciens
Droguistes	Porcelainier
Entrepreneurs de travaux	Usiniers
Imprimeur - lithographe	

V. ACTIVITES RELIGIEUSES ET INTELLECTUELLES

Catholicisme	Protestantisme
Communautés israélites	Séminaire (grand)
Consistoire israélite	Séminaire protestant
Ecole israélite	Synagogues
Eglises	Temple protestant
Evêché (mobilier)	Théâtres
Fabriques d'églises	

INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS GEOGRAPHIQUES, DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE MATIERES

Acide sulfurique

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Actes de la Préfecture du Bas Rhin

- voir recueil des actes de la préfecture du Bas-Rhin

Affouage (bois d')

- distribution : 5 K 113, 114
- voir Avenheim, Batzendorf, Gamsheim, Griesbach, Hindisheim, Hochfelden, Imbsheim, Kilstett, Mothern, Munchhausen, Mussig, Oberhoffen, Offwiller, Ohlungen, Reichstett, Roppenheim, Schwindratzheim, Soufflenheim, Sparsbach, Weitbruch, Weyer

ALBE

- voir Ungersberg (forêt)

Alignements : 5 K 120-123, 125

- voir Strasbourg

ALTECKENDORF

- biens communaux : 5 K 112

ALTMUHL

- voir Brumath (moulin)

Alun

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Arbres

- abattage : 5 K 126, 128

Architecte

- contestations : 5 K 115
- voir Matuzynski

Architecte-paysagiste

- voir Buhler

Arpentage cadastral

- voir Cadastre

Arrêtés

- voir conseil de préfecture, préfet du Bas-Rhin

ASBACH

- biens communaux : 5 K 112

Asile

- voir Brumath (asile de Stephansfeld)

Ateliers

- voir établissements dangereux et insalubres

AVENHEIM

- bois d'affouage : 5 K 113

Banquiers

- voir négociants-banquiers

BARR

- voir Hohwald (forêt)

Barrage

- voir Krafft (rivière)

BAS-RHIN

- comptabilité départementale : 5 K 117

Bateaux

- amarrage : 5 K 126
- échouage : 5 K 127, 131-136

BATZENDORF

- bois d'affouage : 5 K 113

Bétail (commerce)

- voir Bischheim, Brumath, Rountzenheim (commerce de bétail)

Bienfaisance

- voir bureaux de bienfaisance

Biens

- communaux : voir communes (biens communaux)
- en déshérence : 5 K 103
- révélation : 5 K 103
- séquestrés : voir émigrés, princes possessionnés

BIENWALD (forêt)

- voir Boehwald

BISCHHEIM

- biens communaux : 5 K 112
- commerce de bétail : 5 K 82

BISCHWILLER

- manufacture de draps : 5 K 82

BODE (*baron de*), émigré : 5 K 103

BOEHWALD (forêt, Palatinat)

- droit d'usage : 5 K 104

Bois

- d'affouage : voir affouage (bois d')
- domaniaux, contestations : 5 K 103
= vente 5 K 104
- ramassage : 5 K 126

Bonneterie

- voir Brumath (manufacture)

BOUXWILLER

- fabrique de produits chimiques (vitriol et alun) : 5 K 82, 118
- mines de lignite (administration) : 5 K 82
- tannerie: 5 K 82

Brasseries

- voir Schiltigheim, Strasbourg

Brasseurs

- voir Kraus, Schutzenberger

BREITSCHLOSS (forêt, c. de Neuwiller)

- droits d'usage : 5 K 104

BREYMUHL

- voir Herrlisheim (moulin et usine)

BRUMATH

- asile de Stephansfeld (comptabilité) : 5 K 117
- biens communaux : 5 K 112
- commerce de bétail : 5 K 82
- manufacture : 5 K 101
- moulin de l'Altmuhl : 5 K 97

BUHLER (*Denis-Daniel*), architecte-paysagiste : 5 K 111

Bulletin des Lois : 2 K 1-308

Bureaux de bienfaisance : 4 K 187, 5 K 115

- voir Krautergersheim, Obernai, Surbourg, Villé

BUTTEN

- élection municipale 1865 : 5 K 116

Cadastre : 5 K 83

Canaux : 5 K 92-102

- canal d'irrigation : voir Koenigsgraben
- canal de l'Ill au Rhin, contraventions : 5 K 127
- canal de la Bruche, contraventions : 5 K 130
- canal de la Marne au Rhin : 5 K 95
= contraventions : 5 K 131-13
- canal des Faux-Remparts : voir Strasbourg
- canal des houillères de la Sarre : 5 K 95
= contraventions : 5 K 129
- canal du Rhône au Rhin : 5 K 94
= contraventions : 5 K 128
- plantations : 5 K 131-136
- talus (pâturage illicite) : 5 K 129
- taxe de curage : 5 K 85

Catholicisme

- voir églises, fabrique d'églises, Strasbourg (séminaire)

Chanvre

- voir foulon à chanvre

Chemins de fer de l'Est : 5 K 91

- contraventions : 5 K 124

Chemins de halage

- dégradations : 5 K 129-136

Chemins vicinaux : 5 K 90

- contraventions : 5 K 125
- dégradations (subventions) : 5 K 85

Chimie

- voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Chômage : 5 K 90, 94-102

Collection générale des lois : 2 K 1-18

Commerce

- bétail : voir Bischheim, Brumath, Rountzenheim
- houille : voir Sarre-Union
- nouveautés : voir Strasbourg

Commerce (police) : 4 K 220, 5 K 118

Communauté israélite

- voir israélites (communautés)

Communes

- administration : 5 K 108-111

- biens communaux : 5 K 112-114
= voir Alteckendorf, Asbach, Bischheim, Brumath, Drulingen, Eschau, Hohfrankenheim, Kindwiller, Lauterbourg, Leiterswiller, Littenheim, Lupstein, Mundolsheim, Muttersholtz, Oberroedern, Rohr, Rountzenheim, Schwabwiller
- comptabilité : 4 K 187, 189-190, 5 K 1-64 (note), 5 K 117
- contentieux : 5 K 108-111
- demandes d'ester en justice : 5 K 108-111
- revendications de terrains : 5 K 108-111
- travaux : 4 K 221

Comptabilité

- communale : voir communes (comptabilité), receveurs municipaux.
- départementale : voir Bas-Rhin (comptabilité), Doumerc-Belan (receveur général du département).
- publique : 5 K 117
- voir Brumath (asile de Stephansfeld), perceptions.

Conseil de préfecture

- affaires traitées (registres) : 4 K 188-191, 4 K 203-207, 4 K 217-220, 5 K 67-73
- arrêtés : 5 K 1-64, 5 K 78
- audiences : 5 K 74, 5 K 77, 80
- compétence : 5 K 75, 77
- contentieux : 5 K 77, 80
- greffe : 5 K 77
- organisation : 5 K 77
- rapports avec les préfets : 5 K 75

Conseillers de préfecture : 5 K 79 et note

- attributions : 5 K 76
- suppléants (nomination) : 5 K 80

Consistoire israélite

- frais : 5 K 86

Construction (travaux)

- voir églises, synagogues, Niederhausbergen, Niederroedern, Obernai

Contentieux

- voir communes, conseil de préfecture

Contraventions

- voir canal de l'Ill au Rhin, canal de la Bruche, canal de la Marne au Rhin, canal des houillères de la Sarre, canal du Rhône au Rhin, chemins de fer de l'Est, chemins vicinaux, Ill (rivière), navigation (règlements), Petit-Rhin, Rhin, Rhin-Napoléon, roulage, routes départementales, routes nationales, voirie (grande et petite), Zorn (rivière).

Contribution communale extraordinaire : 5 K 85

Contribution foncière : 5 K 83

Contribution personnelle et mobilière : 5 K 84

Contributions directes : 4 K 206-207 et notes, 4 K 217-219 et note, 5 K 1-64 et note, 5 K 72-73, 5 K 81-84

- receveur : voir Maréchal

Contributions directes (taxes assimilées) : 5 K 85

Contributions exceptionnelles

- voir consistoire israélite (frais), mines (redevance)

Contributions indirectes : 5 K 87

Curage

- voir canaux (taxe), Koenigsgraben (canal d'irrigation), rivières (taxe)

DAUBENSAND

- Voir Schollen (forêt)

DESLANDES, percepteur d'Ingwiller : 5 K 117

DIETRICH (fam. de) : 5 K 82

Digues

- dégradations : 5 K 128
- voir La Wantzenau

Domaines (directeur) : 5 K 78

Domaines nationaux : 5 K 103

- bureau : voir préfecture du Bas-Rhin (bureau des domaines)

DOUMERC-BELAN, receveur général du département du Bas-Rhin : 5 K 117

Draps

- voir Bischwiller (manufacture de draps)

Droguistes (droit de visite chez les) : 5 K 85

Droit de pêche : 5 K 105

Droit de visite

- voir droguistes, pharmaciens

Droits d'enregistrement : 4 K 236-240 et note

Droits d'usage

- voir forêts

DRULINGEN

- biens communaux : 5 K 112

DRUSENHEIM

- filature de laine : 5 K 82

Ecluses

- dégradations : 5 K 128-136

Ecole israélite

- voir Niederroedern

Ecorce

- voir Sarre-Union (moulin à écorce)

Eglises (catholiques et protestantes)

- reconstruction : 5 K 115
- voir Obernai

Elections municipales 1865 : 5 K 116

- voir Butten, Lichtenberg, Neewiller-près-Lauterbourg, Neubois, Riedseltz, Rittershoffen, Weitbruch.

Emigration (agence)

- voir Wissembourg

Emigré

- voir *Bodé (baron de)*

Emigrés

- biens séquestrés : 5 K 103
- bureau : voir préfecture du Bas-Rhin (bureau des émigrés)

ENGENTHAL (forêt, c. d'Engenthal)

- droits d'usage : 5 K 104

Enregistrement

- droits : voir droits d'enregistrement

Entrepreneurs de travaux

- contestations : 5 K 108-111, 115

ESCHAU

- biens communaux : 5 K 112

Etablissements dangereux et insalubres : 5 K 118

Etalon

- voir haras

Expertises : 5 K 81, 96-102

Fabrique

- voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Fabriques d'églises (catholiques et protestantes) : 5 K 115

- Voir Strasbourg (Œuvre Notre-Dame)

Fascines

- voir Rhin

Filature de laine

- voir Brumath (manufacture), Drusenheim, Herrlisheim (usine de la Breymuhl)

Fondation Saint-Thomas

- voir Strasbourg

Forêts

- contestations : 5 K 103
- droits d'usage : 5 K 104
- voir Boehwald, Breitschloss, Engenthal, Haguenau, Hohwald, Schollen, Ungersberg.

Foulon à chanvre

- voir Herrlisheim (usine de la Breymuhl), Plobsheim, Rhinau

FRANCK, négociant-banquier : 5 K 82

Frayère

- voir Rhin

GAMBSHEIM

- bois d'affouage : 5 K 113

GAND

- voir Moniteur de Gand

Gazette nationale : 1 K 1-162

Gendarmerie : 5 K 76

GOLDENBERG, industriel : 5 K 102

GRAFF, receveur municipal de Rhinau : 5 K 117

Gravier (extraction) : 5 K 127

GRIESBACH

- bois d'affouage : 5 K 113

GRUBER (brasserie)

- voir Strasbourg

GUNDERSHOFFEN

- communauté israélite: 5 K 115
- synagogue (reconstruction) : 5 K 115

HAGUENAU

- puits artésien : 5 K 108

HAGUENAU (forêt, c.de Haguenau)

- droits d'usage : 5 K 104

Haras

- étalons : 5 K 76

HARSKIRCHEN

- moulin de Honau : 5 K 95

HERRLISHEIM

- moulin et usine de la Breymuhl : 5 K 96

HINDISHEIM

- bois d'affouage : 5 K 113

HOCHFELDEN

- bois d'affouage : 5 K 113
- moulin et huilerie : 5 K 100

HOHFRANKENHEIM

- biens communaux : 5 K 112

HOHWALD (forêt, c. de Barr)

- droits d'usage : 5 K 104

HONAU (moulin)

- voir Harskirchen

Hospices : 5 K 115

- voir Strasbourg

Houille (commerce)

- voir Sarre-Union (commerce de houille)

Huilerie

- voir Hochfelden

HUMMEL, industriel : 5 K 98

ILL (rivière)

- contraventions : 5 K 127

IMBS (*Joseph*), industriel : 5 K 101

IMBSHEIM

- bois d'affouage : 5 K 113

Impositions

- voir canal (taxe de curage), chemins vicinaux (dégradations), consistoire (frais de), contribution communale extraordinaire, contribution foncière, contribution personnelle et mobilière, contributions directes, contributions directes (taxes assimilées), contributions indirectes, droguistes (droit de visite chez les), mines (redevance), pharmaciens (droit de visite chez les), portes et fenêtres (contribution), poids-et-mesures (vérification), rivière (taxe de curage), voitures publiques (taxe).

Imprimerie-lithographie

- Voir Strasbourg

Imprimeur-lithographe

- voir Lemaître

Industrie (police) : 4 K 220, 5 K 118

Industriels

- voir Goldenberg, Hummel, Imbs, Reibell, Ulrich, Vierling, usiniers

Ingénieur

- voir Robin

INGWILLER

- percepteur : voir Deslandes

Irrigation (canal)

- voir Koenigsgraben

Israélites

- commerce de bétail : 5 K 82
= voir Bischheim, Brumath, Rountzenheim
- communautés : voir Gundershoffen, Niederbronn, Surbourg
- voir consistoire israélite, école israélite, synagogues

Justice (demandes d'ester en)

- voir communes (demandes d'ester en justice)

KESKASTEL

- moulin : 5 K 95

KILSTETT

- bois d'affouage : 5 K 113

KINDWILLER

- bois communaux : 5 K 112

KOENIGSGRABEN (canal d'irrigation)

- curage : 5 K 94 et note

KRAFFT (rivière)

- barrage : 5 K 94

KRAUS, brasseur

- voir Schiltigheim (brasserie Kraus)

KRAUTERGERSHEIM

- bureau de bienfaisance : 5 K115

KRAUTWILLER

- usine de la Munchmuhl : 5 K 98

LA PETITE-PIERRE

- servitudes militaires : 5 K 107

LA WANTZENAU

- digue : 5 K 126

Laine

- voir filature de laine

LAUTERBOURG

- biens communaux : 5 K 112
- servitudes militaires : 5 K 107

LAUTH, meunier : 5 K 75

LEITERSWILLER

- biens communaux : 5 K 112

LEMAITRE, imprimeur-lithographe : 5 K 82

LICHTENBERG

- élection municipale 1865 : 5 K 116

Lignite (mine)

- voir Bouxwiller

Lithographie

- voir Strasbourg, imprimerie-lithographie

LITTENHEIM

- biens communaux : 5 K 112

Lois

- collection : 2 K 309-320
- enregistrement : 4 K 15
- transcription : 4 K 1-5
- voir Bulletin des Lois, collection générale des lois

Loterie : 5 K 76

LUPSTEIN

- biens communaux : 5 K 112

Manufacture

- voir Bischwiller (draps), Brumath

Marc le franc (état des) : 5 K 81 et note

MARECHAL, receveur des contributions indirectes : 5 K 75

MATUZYNSKI, architecte : 5 K 109

Mécanique (atelier)

- voir Niederbronn (atelier de mécanique)

MEHLER, propriétaire de moulin : 5 K 102

MENNET (Jean), négociant-banquier : 5 K 82

Métallurgie

- Voir Niederbronn (usine métallurgique)

Meunier

- voir Lauth

MIGNERET (Jean-Baptiste), préfet du Bas-Rhin : 5 K 77

Mines

- de lignite : voir Bouxwiller
- redevance : 5 K 86

MOMMENHEIM

- moulin et plâtrerie : 5 K 98

Moniteur de Gand : 1 K 59

Moniteur universel

- voir Gazette nationale

Monnaie (refonte) : 5 K 76

MONSWILLER

- usine du Zornhof : 5 K 107

MOTHERN

- bois d'affouage : 5 K 114

Moulin :

- propriétaire : voir Mehler
- voir Brumath (Altmuhl), Harskirchen, Herrlisheim (Breymuhl), Hochfelden, Keskastel, Krautwiller (Munchmuhl), Mommenheim, Plobsheim, Rhinau, Sarrewerden, Schwindratzheim, Strasbourg (Porzellanmuhl), Weyersheim, Wilwisheim.

Moulin à écorce

- voir Sarre-Union

Moulin à farine : 5 K 94

Moulin à huile

- voir Hochfelden (huilerie)

Moulin à plâtre

- voir Mommenheim (moulin et plâtrerie)

MUNCHHAUSEN

- bois d'affouage : 5 K 114

MUNCHMUHL

- voir Krautwiller (usine)

MUNDOLSHEIM

- biens communaux : 5 K 112

MUSSIG

- bois d'affouage : 5 K 114

MUTTERSCHOLTZ

- biens communaux : 5 K 112

Nationalité française

- voir optants

Navigation (règlements)

- contraventions : 5 K 127

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

- élection municipale 1865 : 5 K 116

Négociants-banquiers

- voir Franck, Mennet (Jean)

NEUBOIS

- élection municipale 1865 : 5 K 116

NEUWILLER

- voir Breitschloss (forêt)

NIEDERBRONN

- atelier de mécanique : 5 K 82
- communauté israélite : 5 K 115
- synagogue (reconstruction) : 5 K 115
- usine métallurgique : 5 K 82

NIEDERHAUSBERGEN

- temple protestant (reconstruction) : 5 K 109

NIEDERROEDERN

- école israélite (construction) : 5 K 109

NORDHAUSEN

- conseiller municipal : voir Reibel

Nouveautés (commerce)

- voir Strasbourg (commerce de nouveautés)

OBERBETSCHDORF

- poterie : 5 K 82

OBERHOFFEN

- bois d'affouage : 5 K 114

OBERNAI

- bureau de bienfaisance : 5 K 115
- église (travaux) : 5 K 110

OBERROEDERN

- biens communaux : 5 K 112

Œuvre Notre-Dame

- voir Strasbourg

OFFWILLER

- bois d'affouage : 5 K 114

OHLUNGEN

- bois d'affouage : 5 K 114

Optants pour la nationalité française : 2 K 246-253, note

Ordonnances royales

- enregistrement : 4 K 16

- transcription : 4 K 614

PALATINAT

- voir Boehwald (forêt de)

Parc

- voir Strasbourg

Parcage (caisse de)

- voir Riedseltz

Patente : 5 K 82

Pâturage

- voir canaux (talus)

Pêche

- voir droit de pêche

Percepteur

- voir Deslandes

Perceptions

- comptabilité : 5 K 117

PETIT-RHIN (bras du Rhin)

- contraventions : 5 K 126

PETITE-PIERRE (La)

- voir La Petite-Pierre

Pharmaciens (droit de visite chez les) : 5 K 85

Phosphore

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Plantations

- voir canaux, routes

Plâtrerie

- voir Mommenheim

PLOBSHEIM

- moulin : 5 K 94

Poids-et-mesures (vérification)

- taxe : 5 K 85

Police

- voir commerce, industrie (police), roulage

Pont

- voir Strasbourg

PORTERET, propriétaire d'usine : 5 K 101

Portes et fenêtres (contribution) : 5 K 84

Ports

- encombrement : 5 K 128

PORZELLANMUHL

- voir Strasbourg (moulin)

Poterie

- voir Oberbetschdorf

Préfecture du Bas-Rhin

- archives (service)
 - = bureau des domaines : 4 K 170-173 et note
 - = bureau des émigrés : 4 K 169 et note
- cabinet du préfet : 4 K 174 et note
- divisions
 - = division (1^e) : 4 K 50-52, 175-191 et note
 - = division (2^e) : 4 K 192-207 et note
 - = division (3^e) : 4 K 53-54, 208-220 et note
 - = division (4^e) : 4 K 55-64, 221-235 et note
- voir recueil des actes de la Préfecture

Préfet du Bas-Rhin

- arrêtés : 4 K 17-65, 249
- cabinet : voir préfecture du Bas-Rhin
- correspondance : 4 K 66-235
- rapports avec le conseil de préfecture : 5 K 75
- voir Migneret, Pron

Princes possessionnés

- biens séquestrés : 5 K 103

Prises d'eau

- voir Sarre (rivière), Zorn (rivière)

Produits chimiques (fabrique)

- voir Bouxwiller

PRON (Marie-Joseph, baron), préfet : 5 K 75

Propriétaires

- voir syndicat des propriétaires

Protestantisme

- voir églises, fabriques d'églises, Strasbourg (fondation Saint-Thomas), Strasbourg (séminaire protestant), temple protestant

Prussiate rouge

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Puits artésien

- voir Haguenau

Quincaillerie

- voir Monswiller (usine du Zornhof)

Receveur des contributions directes

- voir Maréchal

Receveur général du département

- comptabilité : 5 K 117
- Voir Doumerc-Belan

Receveurs municipaux

- comptabilité : 5 K 117
- voir Graff

Recueil des actes de la préfecture du Bas-Rhin : 3 K 1-72

REIBEL, conseiller municipal de Nordhausen : 5 K 116

REIBELL, industriel : 5 K 96

REICHSTETT

- bois d'affouage : 5 K 111

Rentes domaniales : 5 K 106

Rentes féodales : 5 K 105

Révélations de biens

- voir biens (révélations)

RHIN

- contraventions : 5 K 126
- fascines : 5 K 126
- frayère : 5 K 126
- travaux : 5 K 93
- tunages : 5 K 126
- voir Petit-Rhin, Rhin-Napoléon

RHIN-NAPOLEON (bras du Rhin)

- contraventions : 5 K 126

RHIN (Bas)

- voir Bas-Rhin

RHINAU

- comptabilité : 5 K 117
- moulin : 5 K 93
- receveur municipal : voir Graff

RIEDMUHL (usine)

- voir Brumath (manufacture)

RIEDELSELTZ

- caisse de parcage : 5 K 110
- élection municipale 1865 : 5 K 116

RITTERSHOFFEN

- élection municipale 1865 : 5 K 116

Rivières : 5 K 92-102

- pêche : voir droit de pêche
- taxe de curage : 5 K 85
- voir Ill, Krafft, Rhin, Sarre, Zorn

ROBIN, ingénieur : 5 K 111

ROHR

- biens communaux : 5 K 112

ROHRWILLER

- moulin et usine de la Breymuhl : voir Herrlisheim

ROPPENHEIM

- bois d'affouage : 5 K 114

Roulage (police)

- contraventions : 5 K 119

ROUNTZENHEIM

- biens communaux : 5 K 112
- commerce de bétail : 5 K 82

Routes

- départementales : 5 K 90
= contraventions : 5 K 120-123
- impériales : voir routes nationales
- nationales : 5 K 90
= contraventions 5 K 120-123
- plantations : 5 K 120-123

Saline

- voir Sultz-sous-Forêts

SARRE (rivière)

- prises d'eau : 5 K 95

SARRE-UNION

- commerce de houille : 5 K 82
- moulin à écorce : 5 K 95

SARREWERDEN

- moulin : 5 K 95

SAVERNE

- scierie : 5 K 82

SCHACHENMUHL

- voir Strasbourg (pont)

SCHILTIGHEIM

- brasserie Kraus : 5 K 82
- brasserie Schutzenberger : 5 K 82

SCHOLLEN (forêt, c. de Daubensand)

- droits d'usage : 5 K 104

SCHUTZENBERGER, brasseur

- voir Schiltigheim

SCHWABWILLER

- biens communaux : 5 K 112
- bois d'affouage : 5 K 114
- moulin et usine : 5 K 100

SCHWINDRATZHEIM

- moulin et usine : 5 K 100

Scierie

- voir Saverne

Sélestat

- servitudes militaires : 5 K 107

Séminaire (grand)

- voir Strasbourg

Séminaire protestant

- voir Strasbourg

Séquestre

- levée : voir Soultz-sous-Forêts (saline)

Servitudes militaires : 5 K 107

- Voir Lauterbourg, La Petite-Pierre, Sélestat, Strasbourg, Wissembourg

SOUFFLENHEIM

- bois d'affouage : 5 K 114

SOULTZ-SOUS-FORETS

- saline (levée du séquestre) : 5 K 103

SPARSBACH

- bois d'affouage : 5 K 114

STEPHANSFELD (asile)

- voir Brumath

STRASBOURG

- alignement : 5 K 123
- brasserie Gruber : 5 K 82
- canal des Faux-Remparts : 5 K 93, 127
- cathédrale (fabrique) : voir Œuvre Notre-Dame
- commerce de nouveautés : 5 K 82
- fondation Saint-Thomas (biens) : 5 K 111
- hospices : 5 K 115
- imprimerie-lithographie Lemaître : 5 K 82
- moulin de la Porzellanmühl : 5 K 90
- négociants-banquiers : 5 K 82
- Oeuvre Notre-Dame : 5 K 115
- parc de l'Orangerie : 5 K 111
- pont de la Schachenmühl : 5 K 90
- pont Saint-Guillaume : 5 K 111
- pont Saint-Martin : 5 K 111
- Ponts-couverts : 5 K 111
- séminaire (grand) : 5 K 115
- séminaire protestant : 5 K 111
- servitudes militaires : 5 K 107
- théâtre : 5 K 111
- voir canal de l'Ill au Rhin

Sulfate de fer

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

SURBOURG

- bureau de bienfaisance : 5 K 115
- communauté israélite : 5 K 115
- synagogue (reconstruction) : 5 K 115

Synagogues

- reconstruction : 5 K 115
- voir Gundershoffen, Niederbronn, Surbourg

Syndicat de propriétaires

- riverains du Koenigsgraben : 5 K 94

Tabac

- livraisons : 5 K 1-64 (note), 5 K 87-89

Tannerie

- voir Bouxwiller

Taxes

- voir curage, voitures publiques

Taxes assimilées

- voir contributions directes

Teinturerie : 5 K 101

Temple protestant

- voir Niederhausbergen

Terrains de l'Etat

- anticipations : 5 K 129

Terrains (revendications)

- voir communes

Théâtre

- voir Strasbourg

Tissus ouatés

- fabrication : voir Brumath (manufacture)

Travaux communaux

- voir communes (travaux)

Travaux publics : 4 K 203-204

Tribunaux civils

- compétence : 5 K 75

Tunages

- voir Rhin

ULRICH, industriel : 5 K 99

UNGERSBERG (forêt, c. d'Albé)

- droits d'usage : 5 K 104

Usines

- voir Herrlisheim (Breymuhl), Krautwiller (Munchmuhl), Monswiller (Zornhof), Niederbronn (usine métallurgique), Schwabwiller, Schwindratzheim, fabrique, manufacture.

Usiniers

- voir Zorn (rivière)

VIERLING, industriel : 5 K 101

VILLE

- bureau de bienfaisance : 5 K 115

Vitriol

- fabrication : voir Bouxwiller (fabrique de produits chimiques)

Voirie (grande)

- contraventions : 5 K 1-64 (note), 5 K 119-136

Voirie (petite)

- contraventions : 5 K 125

Voitures publiques

- taxe : 5 K 87

WANTZENAU (La)

- Voir La Wantzenau

WEITBRUCH

- bois d'affouage : 5 K 114
- élection municipale 1865 : 5 K 116

WEYER

- bois d'affouage : 5 K 114

WEYERSHEIM

- moulin et usine : 5 K 99

WILWISHEIM

- moulin : 5 K 102

WISSEMBOURG

- agence d'émigration : 5 K 82
- servitudes militaires : 5 K 107

ZORN (rivière)

- contraventions : 5 K 127
- prises d'eau : 5 K 96-102
- usiniers : 5 K 96-102

ZORN DE BULACH (baron E. Chr.) : 5 K 84

ZORNHOF (usine)

- voir Monswiller

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	3
INTRODUCTION.....	5
ANNEXES.....	11
I. L'organisation des bureaux de la préfecture du Bas-Rhin de l'an VIII à 1870.....	11
II. L'enregistrement des arrêtés et de la correspondance et la tenue des registres à la préfecture du Bas-Rhin de l'an VIII à 1870.....	18
III. Le conseil de préfecture du Bas-Rhin de l'an VIII à 1870.....	22
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	27
TABLEAU METHODIQUE DES MATIERES FIGURANT DANS L'INDEX	33
INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS GEOGRAPHIQUES, DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE MATIERES	37